

Droits télévisés : « La Pro League n'est pas inquiète »

FOOTBALL Pierre François ne s'émeut pas de la situation délicate de MP&Silva

► Le partenaire en droits sportifs est en défaut de paiement à l'égard de plusieurs associations.
► L'avenir de MP & S n'aura aucun impact financier négatif pour les clubs de D1A.

La Pro League, on est au courant de la délicatesse financière de MP & Silva, son partenaire depuis février 2014 dans les négociations pour les droits de diffusions de la D1A. On n'est cependant pas préoccupé, pour reprendre le terme exact de Pierre François, son directeur général. L'accord et les montants des droits négociés (pour deux périodes de trois ans chacune) excluent tout effet collatéral éventuel d'une banqueroute de MP & Silva pour ses clubs.

Pour la précision, c'est avec cette société, Media Partners & Silva Ltd, que la Pro League a conclu un accord de consultance en février 2014, un accord en vigueur jusqu'en juin 2020. Dans les faits, la société italienne, dont un groupe chinois Baofeng Technology & Everybright a racheté 65 % des parts en 2016 pour 1,1 milliard de dollars, a négocié, pour la seconde fois en mai 2017, les droits télévisés, nationaux et internationaux, de la D1 à hauteur

du revenu minimum garanti (80 millions) pour trois saisons (2017-20). Pour le premier triennat (2014-17), ce montant minimum s'élevait à 70 millions. L'accord prévoit également une clef de répartition entre la Pro League et MP & Silva applicable en cas de dépassement éventuel de ce revenu minimum garanti par MP&S, qui avait, au passage pu boucher les 5 millions de déficit via les droits internationaux de D1A en 2014.

Par souci de mesure, on évoquera une situation financière délicate de l'agence leader depuis une bonne décennie en matière de droits TV liés à des événements ou à des associations sportives. En réalité, ce sont désormais les termes « insolvabilité » et « banqueroute » qui riment avec Media Partners & Silva Ltd ! L'agence serait en contentieux avec la Fifa – pour laquelle elle a également décroché un rôle de conseiller pour les Mondiaux 2018 et 2022 – ainsi qu'avec la Premier League (dont elle a revendu les droits internationaux)

et la fédération européenne de handball. Entre autres...

Malgré la convention en vigueur avec MP&S, Pierre François, directeur général de la Pro League, reçoit ces informations alarmistes sans ciller.

« On n'est absolument pas pré-

occupés. On aurait pu l'être si le seuil minimum garanti pour les deux triennats repris dans l'accord n'avait pas été atteint. On a aussi insisté pour que les tarifs reflètent la valeur réelle du marché et c'est le cas aussi puisque, d'un triennat à l'autre, les droits ont enregistré une augmentation de 20 % : de 65 millions en 2014 à 79 millions en 2017. Avec des montants inférieurs, on aurait a contrario suivi les vicissitudes judiciaires de MP & Silva avec

un œil plus inquiet : selon ses obligations contractuelles à notre égard, l'agence aurait dû compenser le manque à gagner. Nous aurions alors pu être tributaires de sa situation financière. »

Avec le recul, Pierre François éprouve la convenance de l'arrangement avec MP&S. « Ce dernier n'avait pas la possibilité d'aller au-delà de son rôle de consultant, avec comme rémunération potentielle une partie du surplus dégagé par le fruit de sa négociation. La convention de cession des droits a été réglée à chaque fois définitivement entre la Pro League, représentant des clubs, et les détenteurs de droits. Aucun argent n'a jamais transité par MP&S. »

Une précaution qu'en Italie, la Ligue de Serie A (LNPA) n'avait pas prise pour ses droits internationaux (dont la perte en octobre 2017 a sans doute plongé MP&Silva dans le rouge), confiant

aussi le rôle de « banquier » à Silva. Du coup, la LNPA a déposé plainte auprès du tribunal de commerce de Milan contre MP & Silva pour récupérer un montant dû de 38 millions. Dans la foulée, mais trop tardivement, la LNPA a également averti ses détenteurs de droit de ne plus déposer le moindre euro sur le compte de MP & Silva.

Le 23 juillet, la société a tenu une réunion d'urgence, mais, jusqu'à présent, elle n'a fait aucun commentaire sur le contenu de celle-ci, et encore moins sur sa situation financière. Des sources proches de MP Silva ont toutefois catégoriquement démenti que la société soit insolvable.

La vente toute récente des droits internationaux de la D1A (2018-19 et 2019-20) à une chaîne japonaise, Sky PerfectTV, démontre aussi que la Pro League ne subit pas non plus l'inaction forcée de MP&Silva. Au contraire même, Pierre François renverse une situation qui aurait pu être a priori délicate pour ses clubs. « Dans la mesure où nous devrions entreprendre ou poursuivre des négociations contractuellement dévaluées à Silva, le juriste que je suis n'ignore pas la possibilité de réclamer une indemnité à la hauteur de ce que ces démarches nous auraient coûté en temps et en énergie. » ■

ROCCO MINELLI